



COMMUNE DE BRENNILIS
COMITÉ CONSULTATIF CENTRALE NUCLÉAIRE
RÉUNION DU 9 MAI 2012

1. Le Comité consultatif Centrale nucléaire de la commune de Brennilis s'est réuni en mairie le 9 mai 2012 pour préparer la réunion de la CLI des Monts d'Arrée programmée pour le 15 mai à Quimper. L'ordre du jour des travaux a suivi celui proposé pour la réunion de la CLI.
2. Étaient présents: René Pierre Bolan (Bretagne Vivante), Bernadette Lallouet (Vivre dans les Monts d'Arrée), Olivier Deplace (CFDT), Jean-Victor Gruat – président du Comité consultatif - et Sylvie Birhart (représentants de la Commune de Brennilis au sein de la CLI). Le maire de Loqueffret, François Kergoat, s'était excusé. Assistait également aux travaux M. Jean-Christophe Couty, directeur du site nucléaire.
3. **Rapport d'activité 2011** – Les membres du Comité consultatif ont pris connaissance du contenu du rapport. Ils ont regretté que celui-ci ne contienne pas de résumé des débats qui, a différentes reprises, ont traversé les séances plénières de la CLI, et estimé que de telles précisions auraient contribué à l'intérêt du rapport pour le lecteur. Ils se sont demandés à cette occasion à qui ce rapport était en fait destiné, et quel était son objectif outre que de se conformer aux statuts. Le Comité consultatif a noté que le rapport précisait l'apport en personnel du Conseil général au bon fonctionnement de la CLI – un mois environ de temps de personnel cadre et un demi mois de personnel d'appui sur l'année. Il a relevé que, si la CLI devait se transformer en Association, le temps nécessaire en personnel de soutien serait probablement plus élevé (nécessité de permanence) sauf en cas de poste partagé.
4. **Suivi partagé** – Le Comité consultatif a pris connaissance du relevé de décisions du Groupe de Travail suivi partagé, réuni le 29 mars 012. Les membres du Comité ont souligné l'intérêt de pouvoir disposer, comme indiqué au relevé de décisions, à la fois d'une sorte de vademécum précisant les notions essentielles de physique nucléaire et de radioprotection pour les membres de la CLI et le grand public, et d'un suivi avec analyse également à la portée du grand public et de tous les membres de la CLI des relevés officiels de l'IRSN et des autres données ou rapports. De tels documents et analyses représenteraient en somme une suite et un complément à la FAQ sur le démantèlement. Concernant la responsabilité de la mise en oeuvre de la stratégie de suivi partagé, les membres du Comité consultatif ont appuyé l'idée de partenariat, tout en préconisant le recours à une procédure d'appel à intérêts pour décider du partenaire – la mise en concurrence étant utile pour mieux préciser le contenu du partenariat, et en évaluer le coût. Pour ce qui est de la mise à niveau technique des membres de la CLI, il a été précisé qu'EDF organisait localement des formations d'une journée à l'intention des pompiers de brigades pouvant être appelées à intervenir sur site, combinant familiarisation avec le site et formation de base en physique nucléaire et radioprotection. IL a été suggéré qu'une formation semblable pourrait être envisagée pour les membres intéressés de la CLI et que, dans un premier temps, cette proposition pourrait être testée avec les membres du Comité consultatif qui le souhaiteraient.
5. **Actualité du site** – Il a été précisé que les études conduites récemment par l'IRSN à la demande notamment de la CLI – caractérisation nucléaire d'un arbre dans la zone du chenal, sol de la zone du château d'eau – avaient été publiées sur le site de la CLI avec l'accord des autres parties prenantes – voir <http://www.cg29.fr/Le-Conseil-general-et-vous/Eau-Environnement/CLI-des-monts-d-Arree>.
6. **Représentation de la CLI à l'ANCCLI** – Il s'agira de désigner le ou les représentants de la CLI des Monts d'Arrée devant participer à la prochaine assemblée générale de l'ANCCLI

(décembre 2012).

7. **Témoignage des représentants de la CLI** – RP Bolan et d'autres ont fait part de leur expérience aux membres du Comité consultatif après leur participation notamment à l'exercice de Plan d'Urgence interne du 10 février 2012 et de l'Inspection ASN des 26 et 27 avril 2012. IL a été relevé que les interventions d'urgence pouvaient être contrariées en cas d'intempéries, notamment si les pompiers sont déjà en intervention à l'extérieur. La question se pose alors de savoir quel est le degré de priorité accordé à une intervention sur le site des Monts d'Arrée, et qui est responsable pour faire jouer cette priorité. Pour ce qui est de l'inspection ASN, il a été relevé avec satisfaction que ces inspections étaient tout sauf de complaisance, et qu'elle pouvaient même sembler extrêmement tatillonnes ce qui en soi est rassurant. D'un autre côté, ces inspections permettent parfois de révéler certaines lacunes et imperfectins, ce qui montre que la situation n'est pas parfaite.
8. **Divers** – Il a été porté à la connaissance des membres du Comité consultatif qu'une étudiante de l'École nationale supérieure du paysage à Versailles consacrait son mémoire de fin d'étude au site de Brennilis – et se posait en particulier al question de savoir s'il ne serait pas opportun de préserver la « mémoire nucléaire » de l'endroit après le démantèlement. Il a été relevé que ce travail présenterait probablement un intérêt pour la municipalité de Brennilis sinon pour tous les membres de la CLI. Le mémoire sera défendu à Versailles au mois de juillet 2012.

Une stagiaire du PNRA procède actuellement à une étude sur les plantes invasives et visitera prochainement al mairie de Brennilis. A cette occasion, il lui sera fait état des prescriptions de l'ASN concernant les opérations de remblaiement sur site (veiller à ne pas introduire d'espèces invasives) même si l'utilisation de remblais extérieurs n'est pas prévue avant une dizaine d'années.

Jean-Victor Gruat, 9 mai 2012.



De g. à d., Bernadette Lallouet, René Pierre Bolan, Olivier Deplace, Jean-Christophe Couty, Sylvie Birhart

RELEVÉ DE DECISIONS

Groupe de travail Suivi Partagé – 29 mars 2012

Présents : Jean-Luc Polard / Philippe Bietrix / Jean Jaiffrenou / Alain-François Calderon / René-Pierre Bolan
 Emmanuel Quéré, Françoise Richard – CG29

Compte-rendu : FR

Thèmes	Actions	Informations / Décisions
Suivi partagé	Faire des propositions à la CLI	<p>Proposition de 3 niveaux :</p> <p>1 – restitution et lisibilité du suivi environnemental réalisé par l'exploitant et prévu dans le cadre du décret d'autorisation de travaux et dans les prescriptions techniques de l'ASN : l'objectif est de pouvoir disposer d'un tableau de bord pédagogique permettant un classement et une hiérarchisation des paramètres suivis, de visualiser l'évolution des données vis-à-vis des seuils fixés...</p> <p>2 – fixer annuellement la réalisation d'analyses et/ou d'études complémentaires</p> <p>3 – mettre en place des actions pédagogiques en direction de différents publics afin de diffuser l'information : les associations, les scolaires et le grand public, les membres de la CLI</p>
Restitution du tableau de bord	<p>1 - A chaque réunion plénière de la CLI soit 3 à 4 fois par an, un point d'étape pourrait être fait</p> <p>2 – Le cas échéant lors d'un événement ou d'observations atypiques</p> <p>3 - A la fin de chaque étape de travaux</p>	<p>- présentation du tableau de bord → diffusion du document environ 10 jours avant la réunion</p> <p>- organiser une réunion spécifique au moins du groupe de travail en cas d'observation atypique</p> <p>- état des lieux de fin de phase à présenter en CLI par l'exploitant (prescriptions ASN)</p> <p>- Dans le cadre des modalités de travail relatif aux études complémentaires, il conviendra de déterminer avec l'exploitant les conditions d'un tel partenariat.</p>
Suivis complémentaires	- demander à l'exploitant d'ouvrir ses portes pour permettre à la CLI de faire des prélèvements	- Juridiquement, il serait plus intéressant d'avoir un partenariat, par exemple avec l'ACRO puisqu'elle connaît bien le site car cela permettrait de s'accorder sur des objectifs communs tout en garantissant à l'association une liberté de ton.
Modalités	- convention de partenariat	- Les modalités financières seront à examiner en tenant compte des possibilités de financement complémentaires que pourrait apporter l'ASN.
	- se renseigner auprès de l'ASN sur les possibilités d'augmentation du budget de la CLI	